

**L'AMICALE DES
SAPEURS POMPIERS
DE NIEDERHASLACH
BAS-RHIN**

Vous invite à sa

**24^{ème} MARCHE
POPULAIRE
Internationale**

Le Dimanche 18 mai 2025

**Parcours de 12 km
+ parcours adapté**



FEDERATION FRANÇAISE
DES SPORTS POPULAIRES



facebook.com/ivv.france

Internet: www.ffsp.fr • E-mail: contact@ffsp.fr

**Membre de la FFSP n° F1017
Visa n° 2025-67-44-J**



Agrément ministère national du 20 juin 2006
Reconnue de mission publique par arrêté n°012156 du 2 août 2001



Partenaires de la FFSP

INFORMATIONS POUR LES PARTICIPANTS

- DEPART - ARRIVEE** : Salle des Fêtes - 10 place des Fêtes à Niederhaslach
- HORAIRES** : ► départ entre 7h et 14h
► arrivée poste assuré jusqu'à 17h
- PARCOURS** : ► 12 km et parcours adapté au choix en forêt sans difficulté particulière.
► Ouvert à tous, les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés.
► Restauration assurée sur le parcours et à l'arrivée.
- LICENCE DE PARTICIPATION**: ► La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 3 € ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- PREINSCRIPTIONS** : ► Avant le vendredi 16 mai 2025
- INSCRIPTIONS** : ► BRAUN Kévin
6 Impasse de l'Engematt - 67280 OBERHASLACH
Tél: 06 29 33 04 77
- RECOMPENSES** : ► Aux groupes les plus nombreux (4)
► Aux associations locales de plus de 10 participants
► A la personne la plus âgée (femme et homme)
- ASSURANCE** : ► La F.F.S.P. est garantie en Responsabilité Civile **auprès de MAIF**.
► L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé.
► L'Amicale décline toutes responsabilités en cas de maladie, vol, accident, perte.
- RAVITAILLEMENT** : ► Boissons et petites collations gratuites à tous les contrôles.
► Possibilité de restauration à l'arrivée.
- IMPORTANT** : ► Interdiction absolue de fumer et d'allumer de feu sur le parcours.
► Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
► Interdiction de jeter des déchets dans la forêt et sur le parcours en général (Utiliser les poubelles sur le parcours)
► Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.
- SECOURISME** : ► Assuré par les Secouristes diplômés de Niederhaslach dès le départ à 7h
► Urgences : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

